

Mission permanente de la République du Mali
auprès de l’O.I.A.C
Avenue Molière, 487, Bruxelles 1050

30^{ème} session de la Conférence des Etats Parties de la Convention sur l’Interdiction des Armes
Chimiques (La Haye, du 24 au 28 novembre 2025)

Allocution de Son Excellence M. **El Hadji Alhousseini TRAORE**, Ambassadeur,
Représentant Permanent de la République du Mali auprès de l’Organisation pour
l’Interdiction des Armes Chimiques, Chef de Délégation

(La Haye, novembre 2025)

Monsieur le Président de la Conférence ;
Monsieur le Directeur général l'OIAC ;
Excellences, Honorables délégués ;
Mesdames et Messieurs ;

Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord saluer votre élection à la présidence de cette trentième session de la Conférence des États parties et vous adresser les chaleureuses félicitations de la délégation du Mali.

Mes félicitations vont également aux honorables membres du bureau de la Conférence.

Permettez-moi également, de saluer le leadership de notre Directeur général, l'Ambassadeur Fernando Arias ainsi que les efforts du personnel du secrétariat technique de l'OIAC pour la réalisation des objectifs de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques et pour la qualité du travail qu'ils ont accompli pour garantir la réussite de notre conférence.

La délégation du Mali souscrit à la Déclaration faite par le Groupe Africain ainsi que celle faite au nom du Mouvement des pays non-alignés plus la Chine.

A titre national, je fais la déclaration suivante au nom de la République du Mali

Monsieur le Président

Notre conférence intervient dans un contexte de crises où le monde est confronté aux risques de l'utilisation des armes de toute nature. Des groupes non étatiques deviennent de plus en plus des dangers pour la stabilité de notre communauté.

Face à ce drame, il est urgent de mettre l'accent sur le désarmement et la non-prolifération des armes chimiques.

Monsieur le Président,

Face au défi sécuritaire dans la région du Sahel, Le Burkina Faso, le Niger et le Mali ont mis en place, le 16 septembre 2023, une Alliance de défense collective et d'assistance mutuelle.

Au regard d'importants succès militaires remportés, les Présidents TRAORE du Burkina, GOITA du Mali et TIANI du Niger, ont décidé de renforcer l'intégration des trois (3) pays à travers la création à Niamey, le 06 juillet 2024, de la Confédération des Etats du Sahel (AES), qui couvre les domaines de la Défense, de la Diplomatie et du Développement.

La Confédération des Etats du Sahel (AES), outre sa vocation d'intégration renforcée, constitue une réaction adaptée au défi sécuritaire, en particulier le terrorisme, qui a été imposé à nos Etats.

Monsieur le Président,

C'est le lieu de relever les efforts importants des Etats membres de la Confédération visant à apporter des réponses urgentes et holistiques, notamment face à la lutte contre un terrorisme sponsorisé, avec des visées politiques et géopolitiques et déployant des moyens armés, économiques et médiatiques.

En effet les Groupes terroristes opérant au Sahel ont accès et utilisent des armes de la dernière génération, notamment les drones kamikazes, grâce aux soutiens de certains Etats qui pour certains ont revendiqué publiquement, presque fièrement, ce soutien.

Monsieur le Président,

C'est le lieu d'interpeller notre Conférence sur l'utilisation malveillante de l'IA à des fins terroristes.

La question de l'intelligence artificielle pour accélérer le développement humain est une réalité de notre siècle mais comment les États membres peuvent lutter contre l'utilisation potentielle de l'IA à des fins terroristes ?

Dans le combat qu'il mène contre les groupes terroristes opérant au Sahel, le Mali constate fort malheureusement que ceux-ci font recours à des drones lors des opérations contre les Forces armées et de sécurité.

C'est pourquoi, ma délégation invite notre Organisation à se donner des moyens pour faire en sorte que le potentiel de l'intelligence artificielle ne soit pas utilisé aux fins de contourner les dispositions de la convention sur l'interdiction des armes chimiques.

Monsieur le Président

Le Mali a ratifié plusieurs instruments juridiques internationaux notamment la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques (encore appelée Convention sur les armes chimiques), adoptée à Paris le 13 janvier 1993 (ratifié en 2007) ; le Protocole à la Convention de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) sur la prévention et la lutte contre le terrorisme, adopté à Addis-Abeba (Ethiopie), le 08 août 2007 par la 3^{ème} session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine.

C'est dans ce cadre qu'il s'est doté à l'interne, d'un arsenal juridique visant à apporter des réponses appropriées aux menaces liées au terrorisme. Ainsi, par Décret n° 09-156/P-RM du 9 avril 2009, les attributions, l'organisation et les modalités de mise en œuvre du Comité national de mise en œuvre de ladite Convention ont été fixées.

Monsieur le Président

Je voudrais également souligner l'importance des programmes de renforcement des capacités pour les différents services de mon pays et souhaiter qu'un accent soit mis sur la gestion des situations d'urgence, afin de garantir le traitement approprié des incidents chimiques.

Dans ce cadre, mon pays apporte tout son soutien au Programme de renforcement de la coopération avec l'Afrique sur la Convention sur l'interdiction des armes chimiques.

Monsieur le Président

Pour terminer mon propos, je tiens à renouveler l'engagement indéfectible de mon pays, le Mali, en faveur d'une mise en œuvre effective de la convention et d'une coopération internationale sincère en vue d'évoluer vers une humanité sans armes chimiques.

Je vous remercie de votre très aimable attention.